LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	:	**SOCOMETRA**	Echantillon prélevé par	:	**LP / SOCOMETRA**
N° d'enregistrement	:	**2205532**	Date de prélèvement	:	**28/11/22 à 10:00**
Nature du prélèvement	:	**EAU USEE**	Date d'arrivée au laboratoire	:	**28/11/22 à 14:44**
Lieu du prélèvement	:	**ESCAPADE ILOT MAITRE B24H/ECHANTILLONNEUR**	Date début d'analyse	:	**28/11/22**
			Date de validation	:	**9/12/22**
Type du prélèvement	:	**EAU TRAITEE**	Température du contenant	:	**3,5ºC**
Niveau du prélèvement	:	**AUTRE**			

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES			
pH (2).....	8,0		
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	21,3	°C	0,1
(Méthode d'analyse : SONDE TEMPÉRATURE)			
PARAMETRES CHIMIQUES			
Demande biochimique en oxygène.....	4	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	4,80	mg/l	2,00
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	50	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation COFRAC, en dehors de la reproduction intégrale du rapport d'analyses.
Le laboratoire de la CDE n'est pas responsable de toutes informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.
La mesure de la température du contenant est réalisée par le laboratoire à la réception de l'échantillon.

Nouméa, le 09 Décembre 2022

La Responsable des Laboratoires
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a